

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 novembre 2021

CP2021_11_29
id. 5968

Le 19 novembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NEGRE, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à M. BERTELLI), M. CROS (pouvoir à Mme NEGRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. DESCAZEAUX), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Sont absents :

M. BEQ

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES PUBLICS

FONDS COMMUN D'HÉBERGEMENT

En 2021, une autorisation de programme de 30 000 € a été votée afin de venir en aide aux établissements lors de l'achat d'équipements destinés à l'hébergement.

Monsieur le Président soumet à l'examen des membres de la commission permanente les demandes du collègue Jean Lacaze de Grisolles et du collègue Jean Jaurès de Montauban.

1/ Collège Jean Lacaze à Grisolles :

Monsieur le Principal sollicite la participation du Département pour l'achat d'une cellule de refroidissement.

Le montant de cette acquisition s'élève à 14 374,67 € TTC. Une subvention à hauteur de 50 % dans le cadre du fonds commun d'hébergement portera la participation de la collectivité à 7 187,00 €.

2/ Collège Jean Jaurès à Montauban :

Monsieur le Principal sollicite la participation du Département pour l'achat d'un filtre à huile mobile.

Le montant de cette acquisition s'élève à 3 195,29 € TTC. Une subvention à hauteur de 50 % dans le cadre du fonds commun d'hébergement portera la participation de la collectivité à 1 597 €.

La situation de la ligne budgétaire article 20431 – sous/fonction 221 : participations versées aux collèges pour dépenses d'équipement au titre du fonds commun d'hébergement sera la suivante :

- autorisation de programme	30 000 €
- engagement à ce jour	5 826 €
- engagement à la présentation commission	8 784 €
- reliquat	15 390 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre des dépenses d'investissement dans les collèges publics (fonds commun d'hébergement), l'attribution de subventions départementales d'un montant de 7 187 € au collègue Jean Lacaze à Grisolles pour l'achat d'une cellule de refroidissement et, d'un montant de 1 597 € au collègue Jean Jaurès pour l'achat d'un filtre à huile mobile ;
- Précise que les subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 20431, sous-fonction 21 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL